



COUP DE GUEULE

Le péché originel de la politique culturelle & événementielle à Biot

p.4



COUP DE COEUR

La Médiathèque de Biot : la fière alliance de la culture et du patrimoine.

p.5



INTERVIEW

Sophie Deschaintres :
Elue biotoise et
Conseillère Départementale

p.6

La démocratie participative à la biotoise... Poudre aux yeux ?

Au printemps 2014, la nouvelle majorité a fait croire aux Biotois qu'ils allaient enfin pouvoir s'exprimer, qu'on allait enfin les écouter, enfin se donner les moyens de mettre en place la **démocratie participative annoncée**. Cela devait être un véritable marqueur politique caractérisant une rupture avec l'ancienne municipalité tant le Maire précédent était accusé de gouvernance autoritaire...

Pour rappel, le premier et le plus important des actes concrets du citoyen de toute démocratie est la participation aux élections. Cet acte est le fondement d'une certaine légitimité à mettre en place les lignes d'un projet d'autant qu'il aura été présenté aux citoyens de façon explicite et ce n'est en rien autocratique.

De fait, il se met en place à Biot, par le biais des conseils de quartier, réunions de concertation, de restitution et consultations diverses **une sorte de concertation et de communication donnant l'apparence de la participation, mais qui n'en a pas réellement le fondement**. Il s'agit pour la municipalité de montrer qu'elle associe la population en faisant croire qu'elle lui donne les moyens de s'exprimer. C'est en fait un véritable leurre, un écran de fumée permettant de faire passer des messages et de promouvoir une politique déjà définie. Ce n'est en réalité que de la communication... qui coûte cher aux Biotois.

Prenons l'exemple emblématique de la **fête des Templiers**. Peu nombreux à Biot sont ceux pour estimer que cette fête n'était pas une grande réussite devenue incontournable. Mais voilà, pour marquer une certaine différence, comme a pu le faire François Hollande sur bon nombre de sujets après les élections présidentielles, la rupture est souvent un marqueur politique qui vient balayer... même les plus belles des réussites.

Alors que la décision de supprimer les Templiers était visiblement déjà prise dans la tête des nouveaux élus, la municipalité a mis en place un simulacre de consultation des commerçants (pourquoi d'ailleurs seuls les commerçants ont-ils été consultés ?), permettant ainsi d'élaborer un rapport - qui n'a bien sûr pas été rendu public - mais qui offrirait aux élus la possibilité de prendre une décision dans un sens ou dans un autre. Ce fut donc annoncé triomphalement, comme on sonne la mort d'un gibier après une longue traque : l'arrêt de la fête des Templiers !

Quel gâchis ! Mais il s'agit « de reconnaître dans cette décision l'intérêt général face à quelques intérêts particuliers » !!! (Guilaine Debras dans la Lettre du Maire de février 2015).

Il aurait sans doute suffi d'aménager, modifier, adapter quelque peu cette fête profitant ainsi de l'élan des années précédentes, tout en mettant en place progressivement d'autres événements, ce qui aurait pu être légitime.

Que dire de la **pseudo consultation pour le projet des Bâchettes** ? 250 personnes y auraient participé (dont pour la plupart des opposants au projet de l'ancienne municipalité). 250 personnes sur une ville de 10 000 habitants (soit 2,5% !) ... de quoi ce genre de démocratie participative est-il représentatif ?

Quid des **conseils de quartiers**, élément phare de la nouvelle citoyenneté biotoise ? S'il est bien normal que les gens se sentent concernés par les projets de leurs quartiers, la façon dont on leur propose de participer paraît plus douteuse, tout est très structuré, formaté, dirigé... Comment les Biotois seront-ils écoutés ? Et au final, sera-t-il tenu compte de leurs réflexions ? Là encore transparait de la pure communication sur le bien vivre ensemble.

En revanche, service minimal de la démocratie participative pour la **modification 4 du PLU** : une enquête publique réduite à son cadre légal, pas d'information préalable et au final des Biotois qui n'ont pas été entendus.

Mais ne nous y trompons pas, la communication addictive de la nouvelle municipalité cache en fait une absence navrante de projets. **Tout est discours et manœuvres afin de vous faire croire, chers Biotois, que vous participez activement à notre démocratie locale et que l'on vous écoute... ce n'est qu'un leurre grossier qui ne trompe personne.**

EDITO

Les deux premiers numéros de notre journal Biot@Venir ont suscité de nombreux échanges et fédéré de nombreux Biotois autour de nos ambitions pour la ville de Biot et son développement harmonieux.

Notre association compte aujourd'hui de nombreux adhérents et les messages de soutien que nous recevons nous confortent dans notre démarche et notre volonté d'analyser les projets de la ville, via notre journal, distribué à 5000 exemplaires.

Biot@Venir assume sa position dans le respect de la pluralité des opinions, sans s'interdire d'approuver d'éventuelles initiatives positives de la municipalité actuelle pour notre ville.

Aujourd'hui, c'est surtout l'inquiétude qui domine, avec la nouvelle politique culturelle de la ville et la déception dûe à l'instauration d'une pseudo démocratie participative toujours « en travaux », un an après les élections municipales : dans les conseils de quartiers et les réunions de concertation, l'encadrement très strict des sujets abordés ne permet pas aux habitants de participer à la co-construction d'un véritable projet citoyen.

Dans ce numéro 3, vous découvrirez à côté de sujets que nous souhaitons les plus proches de vos préoccupations et de vos intérêts locaux, nos coups de gueule et nos coups de cœur, et retrouverez notre rubrique « ça bruisse à Biot ».

Suivez nos actualités et exprimez-vous sur notre site internet www.biotavenir.fr. Rejoignez nous dans l'association Biot@Venir pour unir nos énergies et construire de véritables projets citoyens participatifs.

L'équipe Biot@Venir



POLITIQUE

Limites de la méthode Coué en communication municipale

«*Je vais bien, tout va bien... Tout va mieux, je vais mieux...*»

La méthode **Emile Coué (1857-1926)**, ou l'art de la suggestion, du coaching moderne, est aussi surnommée « marchande de bonheur ».

La première faculté de l'homme c'est l'imagination : certains sont capables de la conduire, c'est l'art de la suggestion orientée...

La communication positive, à Biot, est devenue quasiment incantatoire dans les propos de l'équipe municipale :

Les limites de la méthode Coué

Emile Coué a inventé l'effet placebo en donnant à un patient de l'eau distillée.

À Biot on distille de la communication en espérant que les éléments de cette communication se transforment en prophéties auto-réalisatrices.

Les incantations magiques ne manquent pas dans la Lettre du Maire de février : « créer des connexions... levier du développement... économique... ciseler l'offre commerciale, etc. »

Une opposition gommée de la vie municipale

Les élus de l'opposition sont baptisés « élus de la minorité ». Au sens strict, l'opposition est minoritaire, sauf que l'expression « minorité », dans le langage politique contemporain renvoie aux « minorités », c'est à dire à des groupes d'individus impuissants face au reste de la société et il s'agit donc, au niveau symbolique, d'une volonté de « minorer » cette opposition.

En abandonnant le terme « d'opposition » on accorde aussi l'idée qu'il n'y en a pas ; chacun le sait, il n'y a pas pire mépris que l'indifférence et une « opposition » qui n'est jamais nommée comme telle, doit résister à la tentative d'effacement du débat public. Dans les discours, sur la site de la ville, dans les colonnes de Biot Infos, l'opposition aux projets municipaux

est ainsi gommée de la communication municipale alors qu'elle est bien présente et se bat pour l'avenir de Biot, car il y aura de toutes façons un « après-Debras » à gérer.

Annulation du Projet des Bâchettes : Indemnisation du groupe VINCI

Concernant l'annulation du projet des Bâchettes et les négociations avec la Société Vinci, et bien que Vinci soit en position de force, Guislaine Debras affirme contre toute évidence :

- dans le Nice-Matin du 30 janvier 2015, qu'« il n'y a aucun signe montrant que les négociations vont mal se passer »
- Dans le Nice-Matin du 18 octobre 2014 qu'il s'agit de négociations « dans un cadre amiable pour une résiliation amiable ».

Vinci, qui a le droit de son côté, a cependant toute légitimité pour exiger une réparation coûteuse de l'important préjudice subi avec l'arrêt du projet ...

Lutte contre les inondations : création du bassin des Horts

Dans la lettre du Maire du 1er octobre 2014, « Après plusieurs années de négociations avec les propriétaires... » Guislaine Debras, a pu « reprendre des contacts prometteurs... ». Une manière d'avouer que rien n'avance et qu'on se nourrit d'espérances sans aucune réalisation concrète.

Réunions de concertation publique : Projets des Bâchettes

La communication sur la concertation et la concertation elle-même ont été l'objet d'une véritable opération marketing. Tout cela n'est qu'une fiction d'élan citoyen et de prise en compte des besoins des habitants. Pour les Bâchettes, on a en effet invité les participants, sous des mots ronflants, à cocher des cases. On pouvait choisir entre des lampadaires

ou des cheminements lumineux, mais impossible de s'exprimer sur une vision globale du village et stratégique du projet. Ces concertations ont été considérées comme « fantastiques », réalisées dans un « élan participatif ». On notera la quasi seule présence des soutiens de Madame Debras.

Projets des Soulières

Pour le projet des Soulières qui suscite le désespoir des habitants, Madame Debras ne craint pas de déclarer dans Nice-Matin : « nous pensions que cette réforme allait être reçue de manière positive par les gens ». Elle feint de s'étonner que, malgré ses éléments de langage bien choisis, les habitants confrontés à un projet disproportionné et inadapté se mobilisent contre la mise en péril de leurs modes de vie.

Rythmes scolaires

Une « réforme en toute quiétude » dans la Lettre du Maire du 1er octobre 2014, pour décrire l'épuisement des enfants levés tôt un jour de plus, l'inégalité des activités proposées dans les différents établissements scolaires, l'inquiétude des parents contraints de laisser leurs enfants non pas aux professeurs des écoles mais à des animateurs compétents dans leur domaine, mais non formés à l'encadrement des enfants.

Événementiel :

Madame le Maire dit que :

- « les Templiers c'est bien...mais pas assez » (Nice-Matin du 18.09.14),
- « plutôt que d'organiser une grande manifestation annuelle autour de l'histoire médiévale de la commune, elle entend ponctuer l'année de quatre fêtes moyennes sur des thèmes plus divers » (Nice-Matin du 18.09.14),
- « En gros, plutôt que de faire venir une fois 40 000 personnes (fête des

Templiers), il vaut mieux faire venir quatre fois 10 000 personnes » (Nice-Matin 18.09.14)

Seraient-ce ?

- Le concours de Chapeaux (3 chapeaux aperçus dans le village),
- Le concours des farcis (3 concurrents inscrits),
- La fête des associations (mécontentement des participants, « Bide puissance 3 » selon le Nice-Matin du 29.09.14),
- Le Marché des métiers d'art (fréquentation inexistante),
- La fiesta des lavoirs (rassemblements confidentiels),
- Pignon sur Rue (très loin des promesses, à peine 1800 visiteurs selon le Nice-Matin du 13.04.15).

Dans la lettre du Maire de février 2015, on nous propose d'« avancer ensemble vers un objectif gagnant-gagnant ». Mais on attend toujours qu'un quelconque « gagnant » émerge d'une véritable stratégie culturelle et événementielle, alors que la ville de Biot dispose d'un patrimoine tellement riche.

La municipalité pourrait méditer cette phrase de Jean-Paul Piérot, éditorialiste : « **La communication est un exercice qui atteint vite ses limites.** »



TRAVAUX ET URBANISME

Flash

«Juste projet des Bâchettes»

Un engagement ferme très difficile à tenir ...

3 candidats retenus pour concourir.

Seulement voilà ... le coût des projets dépasse très largement l'enveloppe fixée à 4.4 millions € : 7 et 6 millions pour les 2 premiers projets et le 3ème a été considéré hors sujet par le jury de concours réuni le 13 avril (composé d'architectes invités et rémunérés, d'élus, d'associations).

Que va faire Madame le Maire : juger le concours infructueux ? Revenir sur ses promesses ? Se rabattre sur un projet minimaliste ?

Modification 4 PLU

La modification 4 du Plan Local d'Urbanisme votée en septembre fait l'objet de 3 recours :

- l'un déposé par les élus d'opposition en contrôle de légalité auprès du Préfet contre la délibération municipale du 11/12/2014 approuvant la modification n°4 du PLU,
- un second de l'association des Soulières-Vallée Verte,
- un troisième de la part d'un administré concerné par la zone de mise à étude.

La municipalité s'offusque des réactions des habitants sur une situation qu'elle a elle-même provoquée par excès de précipitation sans se préoccuper de son impact réel sur les Bitois, sans aucune concertation.

LE SAVEZ-VOUS ?

Le bailleur social Côte d'Azur Habitat titré sur une opération de construction qualitative de **30 logements sociaux** au 1219, route de la Mer vient de se retirer du projet.

Logis Familial reprend cette opération et la bétonne en **50 logements sociaux**, dont 16 en accession à la propriété et 34 locatifs. Début des travaux janvier 2017 pour 8 millions d'euros et 18 mois de chantier.

TRAVAUX ET URBANISME

Travaux rue Saint Sébastien

Paroles, paroles, paroles. Encore des mots, toujours des mots.

Des mots tactiques, des mots magiques. Caramel, bonbons et chocolats ...

Dans le domaine des travaux, le jeu politique consiste souvent pour certains élus en place à pointer du doigt les projets de la municipalité précédente pour se prévaloir d'être, avec une certaine aisance auprès de la population, ceux qui seront en mesure de réaliser toutes les infrastructures dont la commune a besoin.

Dans ses propos à la presse (Nice Matin du 10 février dernier), Monsieur Anastile, élu adjoint délégué aux travaux, n'a pas dérogé à la règle en se délectant sans doute de pointer du doigt les travaux d'aménagement de la place de l'église.

Il serait juste de lui rappeler que tout le travail entrepris entre 2012 et 2013 par l'équipe alors en place et dans laquelle il siégeait, avait planifié et budgétisé une programmation de travaux sur la période 2014-2017.

Il ne fait donc aujourd'hui que surfer sur les réflexions menées et les avant-projets déjà réalisés.

Il s'enorgueillit avec tout autant d'aisance d'aller beaucoup plus loin que la place de l'Eglise en rénovant totalement aussi la place aux Arcades et la rue St Sébastien, dès 2015.

On peut malheureusement s'interroger sur un tel effet d'annonce, car comme pour d'autres projets, rien aujourd'hui ne concourt à rassurer les administrés quant à une telle faisabilité :

- A ce jour, aucune proposition d'aménagement de la rue St Sébastien n'a été inscrite à l'ordre du jour de la commission des travaux, qui comble de l'ironie, ne s'est jamais réunie depuis mars 2014,
- La municipalité n'a budgétisé

aucune ligne sur ce sujet (débat d'orientation budgétaire du mandat présenté en Conseil Municipal le 15 février dernier),

- Dans un courrier du 09 février 2015 adressé à tous les commerçants du village, rien ne répond à leur souci prégnant de connaître le point de vue de la municipalité sur d'éventuels aménagements de la rue St Sébastien.

Faisant fi d'un simple discours provocateur, mais soucieux du développement et du rayonnement de notre ville et du 'bien vivre', nous espérons vivement pour les commerçants et tous les concitoyens que ces travaux puissent réellement voir le jour. Nous ne manquerons pas de rappeler simplement à Monsieur Anastile, les engagements qu'il a pris devant les administrés.

Accessibilité Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) : Un gâchis programmé

La Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAH) mise en place par l'ancienne municipalité avait fait réaliser les diagnostics réglementaires (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances) de l'accessibilité des établissements recevant du public.

Ces diagnostics, qui ont révélé l'état des lieux, la description et le coût des travaux à réaliser (410 000 €), avaient pour but de permettre à la ville de programmer les travaux de mises en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Or, l'Adjoint aux travaux de la nouvelle municipalité s'est fait fort, lors du Conseil Municipal du 17 février 2015, d'annoncer le lancement de diagnostics...

Que se passe-t-il à la Mairie ?

Pourquoi recommencer le lourd travail déjà effectué ?

Pourquoi retarder les mises en conformité des bâtiments ?

Pourquoi contraindre les personnes en situation de handicap à attendre encore des mois, voire des années ?

Pourquoi engager de nouvelles dépenses, alors que les rapports des experts sont déjà validés ?

Le Pont de la Passerelle

Les travaux de remplacement du pont de la Passerelle fortement endommagé lors des intempéries de novembre 2011, qui ont démarré en octobre 2014 sont toujours à l'arrêt ...

Pourtant, après que la municipalité précédente ait sollicité les fonds de solidarité auprès de l'État et des différentes collectivités (Région et Département), réalisé les études nécessaires tenant compte des

nouveaux indices de crue, retenu après consultation les entreprises et l'ouvrage définitif et débuté les travaux, ceux-ci restent toujours en suspens.

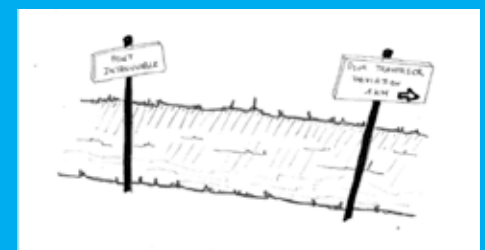
Après tout ce temps la patience des riverains des quartiers situés dans la plaine alluviale de la Brague a atteint ses limites et la colère gronde ! Ils sont obligés, pour chaque déplacement, d'effectuer

un détour de près d'1 km.

Le pont aurait-il disparu ? A-t-il seulement été commandé ?

Il serait temps que la municipalité se mette au travail et entende les Biotois.

**«Le fleuve est pareil à ma peine
Il s'écoule et ne tarit pas
Quand donc finira la semaine ?»
Guillaume Apollinaire**



SOCIÉTÉ : Retour sur les rythmes scolaires à Biot

Six mois après l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires, Biot@Venir a écouté ceux qui la vivent au quotidien. Parents, enfants, enseignants, animateurs, intervenants, professionnels en lien avec l'école, ... voici ce qu'ils en disent.

Entendu du côté des parents d'élèves

« La semaine est plus intense que l'an dernier car nous n'avons plus la coupure du mercredi. C'est dur pour mon enfant de se lever tous les jours à 7h30. Nous regrettons la soirée du mardi soir où tout le monde était plus détendu que le reste de la semaine. »

« Nos enfants vont à l'étude le soir. C'est la course tous les jours : école - TAP - étude - garderie. La semaine est longue. Tout s'enchaîne et la fatigue se fait ressentir dès le jeudi. »

« La mise en place a été compliquée, en fonction de l'horaire on récupère notre enfant auprès des enseignants ou des animateurs. Ils n'ont pas de liste commune pour les personnes autorisées à venir chercher l'enfant et on a du mal à s'y retrouver. »

« Je regrette que le TAP soit payant. »

« Les animateurs manquent de moyens matériels et d'équipements pour faire pratiquer des activités sportives aux enfants. »

« On manque d'informations sur les activités proposées aux enfants. La mairie n'arrive

pas à nous fournir la liste des activités au début de chaque trimestre. »

Entendu du côté des élèves

« Je ne peux pas aller à mon activité TAP du mardi car j'ai soutien scolaire à la même heure. »

« L'an dernier le midi nous avions du matériel (ballons, cordes à sauter, cerceaux) et cette année il n'y en a plus et j'aimerais qu'on donne du budget à l'école pour s'acheter du matériel. »

« J'aimerais avoir une activité TAP le mercredi au lieu d'attendre dans la cour de 11h30 à 12h30. »

« J'adore le TAP, surtout les jeux sportifs. »

« Je trouve que l'école commence trop tôt, je suis fatigué le matin. »

« Ce que je préfère à l'école c'est le TAP car je fais des activités que j'aime avec mes amis. »

Entendu du côté des enseignants

« Les enfants sont plus réceptifs le matin. Le mercredi matin nous permet d'avoir une meilleure attention de la part des élèves. »

« Nous n'avons plus la coupure de la récréation de milieu d'après-midi après laquelle les élèves étaient très excités et avaient du mal à se concentrer. »

« On sent que certains enfants accumulent de la fatigue. »

Entendu du côté des professionnels

« Certains intervenants nous ont laissés tomber et il a fallu se débrouiller dans l'urgence pour trouver des activités. »

« La municipalité ne nous donne pas de moyens. »

« Nous ne sommes pas formés à l'encadrement des enfants et nous nous sentons donc en danger. »

« Nous avons rencontré de grandes difficultés administratives et avons dû prendre le risque d'assurer tout un trimestre sans qu'aucune convention n'ait été signée. »

Après une mise en place difficile et inégale dans les 3 écoles de la commune, la ville de Biot semble avoir trouvé son nouveau rythme scolaire. Néanmoins, parents,

enseignants et professionnels continuent d'émettre de nombreuses critiques sur la réforme elle-même.

En vue d'améliorer l'organisation sur l'année 2015/16, pourrait-il être envisagé d'utiliser l'outil sondage du GUPII auprès des parents d'élèves ?



CULTURE, ART & PATRIMOINE

Le péché originel de la politique culturelle & événementielle à Biot

Il en va à Biot de la politique culturelle comme du reste... beaucoup de dogmatisme, d'improvisation et de manque d'ambition.

Dogmatisme car Madame le Maire est ancrée dans une certitude inébranlable : supprimer la manifestation des Templiers pour des raisons purement idéologiques. Ce sera son péché originel. De fait, la politique culturelle et événementielle à Biot se trouve fortement impactée par cette décision.

Depuis un an, Madame le Maire se débat dans des argumentations fumeuses ; « qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier » (Lettre du Maire février 2015) « c'est le côté énorme de la manifestation qui nous gêne » (Guilaine Debras Nice matin du 18 sept 2014).

Beaucoup de villes ont construit leur attractivité sur des événements majeurs. Sur la Côte d'Azur, la ville de Nice en est l'exemple avec son carnaval. Il en est de même pour Menton et sa fête du Citron, Mandelieu pour sa fête du Mimosa ou encore de Cannes avec son festival. Est-ce que ces villes souffrent de ces moments forts qui ponctuent leur année culturelle ou événementielle ? Bien au contraire, ces événements, souvent populaires sont de formidables éléments de notoriété et vecteurs d'activité économique.

L'offre d'activités sur la Côte d'Azur est pléthorique. Le visiteur débarquant à l'aéroport n'a que l'embarras du choix. Si nos villes n'ont pas d'identité majeure

suffisamment attractive elles seront « zappées » par les visiteurs.

Biot avait une carte à jouer. Le succès grandissant de la fête des Templiers venait donner une nouvelle notoriété à la ville, en plus de celle du verre. Le courage politique aurait été d'accentuer ce succès en pérennisant cette fête qui aurait pu se transformer en fête médiévale si le caractère templier devait gêner certains. De par son histoire, l'empreinte médiévale de Biot a toute sa légitimité, contrairement à ses voisins directs de Valbonne ou d'Antibes.

L'autre pôle de notoriété qui était le verre se retrouve aujourd'hui « noyé » dans les métiers d'art, ce qui va progressivement faire perdre cette identité biotoise marquée. Certes il n'y a pas que le verre à Biot et il est important de développer les talents artistiques des autres métiers, mais en refusant de mettre plus en avant le verre pour des raisons de susceptibilité, là encore Biot rate le coche !

La nouvelle politique culturelle biotoise, amputée de ses deux marqueurs de notoriété semble donc manquer d'ampleur. Feignons de croire que le premier grand événement autour du cirque contemporain et des arts de la rue devenu entre temps les Trois Mousquetaires d'Alexandre Dumas, puis « Pignon sur Rue » a été l'un des moments



Le chapiteau des fêtes de Noël 2014 à Biot

forts du printemps. Espérons que les 69 000 € pour 29 artistes investis dans cette manifestation de cape et d'épée ne se transforment pas en coup d'épée dans l'eau pour les commerçants.

La musique adoucissant les mœurs, la municipalité semble avoir été plus inspirée en ce qui concerne la programmation musicale en maintenant les heures musicales et en proposant par ailleurs des concerts de qualité (Festival des Chœurs).

Animer Biot toute l'année n'est pas une mince affaire mais quel dommage de réinventer la poudre, quel gâchis que de supprimer des événements porteurs,

quelle énergie déployée pour de si faibles retombées.

« A Biot, on ne compte pas et on ne connaît pas la crise... si ce n'est celle des bons choix » concluait en son temps un article cinglant à l'encontre de la politique culturelle de l'ancienne équipe municipale...

Aujourd'hui en effet à Biot, on ne compte pas et on ne connaît pas la crise... si ce n'est celle des bons choix.



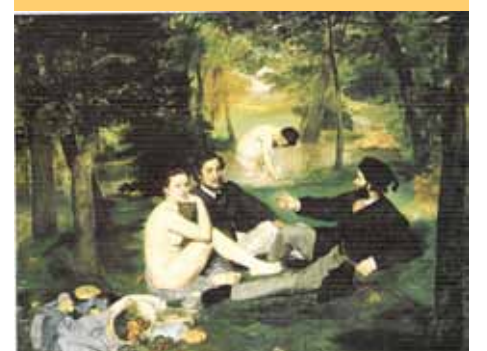
D'UN DÉJEUNER À L'AUTRE

En 1865, Edouard Manet nous offrait "Le Déjeuner sur l'Herbe".

En 1959, Jean Renoir nous proposait de même.

En 2015, Guilaine Debras, digne représentante de BIOT Créative, crée : "Le Déjeuner sur l'Asphalte".

RDV le 11 juin sur le parking de la Fontanette...



CULTURE, ART & PATRIMOINE

La Médiathèque Communautaire de Biot : La fière alliance de la culture et du patrimoine

Ou comment un investissement hasardeux devient un atout majeur pour Biot

Aujourd'hui connu pour ses célèbres Maîtres Verriers, Biot fut pendant plusieurs siècles un important centre de la poterie et le plus grand centre jarrier de tout le bassin méditerranéen. Profondément liée à l'histoire de Biot et à son patrimoine, la jarre est un symbole fort de notre village.

L'histoire des jarres biotoises remonte au début du XVI^e siècle. Biot est alors le plus important centre de fabrication de jarres à huile de la Méditerranée grâce à l'importance et à la qualité de ses gisements d'argile et de pierre à four. La poterie biotoise s'exportait alors jusqu'en Amérique et en Asie.

La poterie du village, un cadeau qui coûte cher

C'est sous la mandature de François-Xavier Boucand (mandat 2001-2008) que la municipalité achète l'ancienne poterie du vieux village de Biot. Un investissement patrimonial, certes, mais réalisé au prix extrêmement fort (2.4 millions d'euros), d'autant plus qu'aucun projet n'y est associé. Est-ce à cause du manque d'idées ou des coûts de réhabilitation? Toujours est-il que la poterie se délabre doucement sous les yeux des biotois.

La poterie du village, réhabilitée entre 2011 et 2014

Des projets ambitieux (mandat JP Dermit 2008-2014) ont permis de faire revivre cette magnifique bâtisse, patrimoine architectural et historique de Biot. L'ancienne Poterie du Vieux Village abrite aujourd'hui la médiathèque de Biot. Cette médiathèque est un lieu unique : puisque les biotois qui la fréquentent peuvent tranquillement déambuler entre les vieux murs de la poterie et apercevoir l'ancien four lorsqu'ils cherchent un document parmi les 18000 ouvrages de la médiathèque.

Plus besoin de se déplacer à Antibes ou à Valbonne, les biotois disposent aujourd'hui d'un véritable lieu de vie où l'on peut lire la presse, se rencontrer, échanger, assister à des projections ou des conférences, participer à de nombreuses animations

Que ce soit pour les tous petits avec les moments d'éveil, pour les jeunes en quête de réponses et de références ou pour les plus âgés friands de toutes documentations, ce succès n'est dû qu'aux ambitions de développement et de rayonnement pour notre commune. Il fut audacieux d'imaginer préserver, restaurer et embellir cette magnifique bâtisse et son supplément d'âme au profit de jolis moments de convivialité culturelle !

La poterie du village devenue médiathèque, un symbole pour Biot en 2015

A peine élue Maire de Biot, Madame Debras a pu récolter les fruits de cette belle réalisation et inaugurer la médiathèque fin 2014. En plus d'un lieu de culture et de partage, la médiathèque apporte à la municipalité une très belle salle de réunion pour le Conseil Municipal et les associations biotoises.

La médiathèque compte aujourd'hui plus de mille inscrits, qui en profitent déjà pleinement.

Sources :

www.biot-tourisme.com
www.biot.fr

Le saviez-vous ?

Au XVIII^e siècle à Biot plus de 40 poteries et plus de 200 potiers fabriquaient entre 50 000 et 80 000 jarres par an.

La cuisson durait trois jours pendant lesquels la température était élevée jusqu'à 800 - 880 degrés

Ces jarres fabriquées en grand nombre ont été exportées depuis Antibes, Marseille et Gênes dans toute la méditerranée, vers les Amériques et jusqu'aux rivages de l'Inde.

L'apogée de cette industrie locale se situe au 17^e et 18^e siècles, époque où l'on a pu compter de 180 à 190 potiers.



INTERVIEW

Sophie Deschaintres : Elue biotoise et Conseillère Départementale (canton Biot - Antibes Est)

Sophie Deschaintres candidate aux élections Départementales pour le canton Biot-Antibes Est, a été élue avec Eric Pauget à 67,97 % lors des dernières élections départementales. Ils présentaient une liste UDI-UMP.

Quelle organisation avez-vous choisi de mettre en place avec Eric Pauget ?

Forts de notre attachement local, nous avons souhaité rester au plus proche de nos communes respectives.

Eric Pauget se concentrera sur la Ville d'Antibes et sur ses fonctions de Vice-Président « Jeunesse et sports » du Conseil Départemental que le président Ciotti lui a confié le 9 avril dernier lors de la première assemblée plénière.

En tant que biotoise, je serai la Conseillère Départementale pour Biot. J'accompagnerai la ville de Biot dans ses demandes d'aides pour des projets structurants, pour des projets liés aux compétences du Conseil Départemental. Bien entendu nous agirons en synergie sur notre Canton puisque chaque Canton est représenté par 2 Conseillers Départementaux de plein exercice donc pour chaque dossier l'appui sera double, je n'en doute pas !

Quel est votre rôle de Conseillère Départementale et comment pourrez vous aider les Biotois ?

Mon rôle consiste à porter les projets associatifs, personnels ou communaux, à

accompagner la jeunesse, les personnes fragiles à travers les aides et dispositifs du Conseil Départemental.

L'aide apportée est souvent une aide financière en complément d'autres subventions.

Comment souhaitez-vous faire le lien avec les citoyens de Biot ?

J'envisage d'assurer une permanence locale mensuelle, qui se tiendra un mois sur deux dans le quartier de St Philippe et l'autre au village, pour me permettre de rester à l'écoute et être disponible.

Mon adresse électronique me permettra d'être au quotidien à l'écoute des habitants du Canton Biot-Antibes Est : sdeschaintres@departement06.fr.

Quelles seront les retombées pour la commune de Biot ?

J'espère des retombées très constructives et importantes puisque je représente le territoire de Biot au Conseil Départemental. Je m'attacherai à le défendre.

Les retombées dépendront également des projets communaux que la ville me présentera.

Le réaménagement et l'extension de l'Espace des Arts et de la Culture pourrait par exemple être un projet communal soutenu par le Conseil Départemental.

Il faut rappeler que le Conseil Départemental finance à hauteur de 20% les projets structurants d'investissement en complément des financements apportés par la Ville et la Communauté d'Agglomération le plus souvent ; les financements régionaux ont été rares ces dernières années.

Par ailleurs, j'interviendrai sur nos priorités présentées lors de notre campagne dès que la Ville de Biot me sollicitera, telles que la sécurisation de la RD 4 reliant Biot à Antibes, ainsi que l'achèvement des travaux au bassin des Hors, afin de limiter les risques d'inondations.

Est-ce que la transformation du Conseiller Général en Conseiller Départemental change votre statut ?

Le changement de titre n'apporte pas, à ce jour de modification, cependant la loi NOTRe est en cours de révision et discussions (voir encadré).



Savez-vous dans quelles commissions vous siégerez au Conseil Départemental ?

Non pas encore. Les membres des commissions rattachées aux 15 commissions permanentes ne seront connus qu'après le 24 avril 2015 ; jour du vote en séance plénière. Cependant, une mission liée à mes compétences professionnelles, m'impliquant au cœur de la zone économique dans laquelle j'évolue, serait parfaitement envisageable et me permettrait d'optimiser mon action.

Les Conseillers Départementaux élus en mars 2015

54 conseillers départementaux
27 femmes et 27 hommes
représentent
les 27 cantons du département

Le président du Conseil Départemental Eric Ciotti

renouvelé dans son mandat de Président du Conseil
Elu par les Conseillers départementaux en séance le 02 avril 2015

Assemblée départementale

Se réunit 4 fois par an pour les sessions ordinaires et peut-être réunie pour des sessions extraordinaires.
Vote les décisions et les budgets du Département.

Les commissions Permanentes
disposent de délégations de fonctions
dans divers domaines d'actions.

Les 15 vice-présidents,
Un par commission permanente
sont élus par l'Assemblée pour la durée du
mandat du Président
8 Hommes / 7 Femmes

Les commissions de travail

Les élus y préparent le travail de l'Assemblée, étudient et donnent leur avis sur les rapports proposés par le Président.

Les membres représentent
des commissions rattachées
aux commissions permanentes

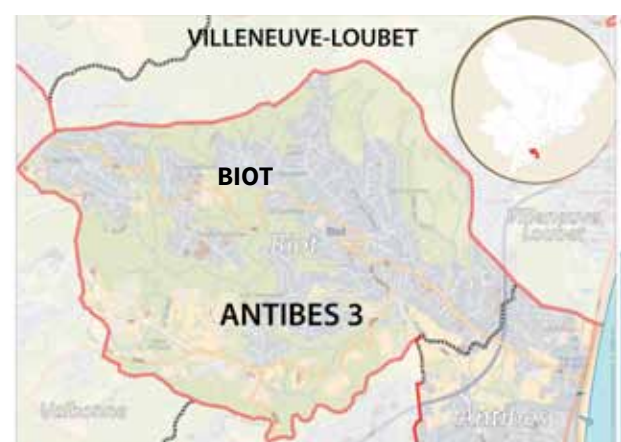
NOTRe, la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Le Conseil constitutionnel a validé le 15 janvier 2015 la nouvelle carte des 13 régions et le calendrier des élections départementales et régionales, premier volet de la réforme territoriale adopté par l'Assemblée Nationale le 25 novembre 2014. L'Assemblée Nationale a adopté en première lecture, le 10 mars 2015, le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Commissions permanentes du Conseil Départemental des Alpes Maritimes

(à aujourd'hui)

- Finances, aides aux communes, aménagement numérique
- Logement
- Tourisme
- Administration générale, ressources humaines
- Sports
- Education
- Sécurité, routes
- Patrimoine départemental
- Environnement
- Aménagement du territoire
- Protection de l'enfance, emploi, lutte contre la fraude sociale
- Personnes âgées
- Mer, relations avec Monaco
- Transports
- Personnes handicapées



EVENEMENTIEL

Pignon sur rue

Sur la base de la «Tirade du Non Merci» d'Alexandre Dumas

A moi les mousquetaires, on nous humilie
De nos aînés sommes-nous ici les faire valoir,
Ceux qui nous ont précédés, oui les Templiers,
Et qui ont laissé à Biot leur histoire ?

Non merci !

Accepter, afin de plaire aux censeurs,
De remplacer des figures d'une telle aura
Et s'apercevoir avec surprise et stupeur,
Que des mousquetaires du roi on fait peu de cas

Non merci !

Enrubaner avec des promesses ronflantes
Faire un beau paquet et le faire miroiter
Promettre la réussite sans trop se ruiner
Vu le résultat, c'est du monde se moquer

Non merci !

Nous étions là pour faire oublier c'est vrai
Une grande manifestation qui donnait
A certains censeurs des boutons sur le nez
Que notre capitaine a très grand il est vrai

Attirer la foule avec les Mousquetaires
Profitant de l'écho de nos prédécesseurs
Et prendre nos soldats dans cette souricière
Pour se servir de nous tous comme d'un leurre,

Non merci !



SOCIÉTÉ

Fermeture de la permanence de la CPAM

Beaucoup se demandent pourquoi la permanence de la CPAM a brutalement été supprimée le 17 décembre dernier.

Il fallait être internaute pour lire cette brève sur le site de la ville : « l'arrêt de la permanence de la sécurité sociale. La dernière permanence se tiendra le mercredi 17 décembre de 13 h 30 à 16h salle des associations ». Depuis, quelques entrefilets dans

le Nice matin rappellent cette absence.

Ce que vous devez savoir, c'est que suite à la mutation de l'agent de la CPAM dédié à Biot, aucun remplacement n'a été envisagé.

Si ce phénomène s'est déjà produit dans le passé, une solution a toujours été trouvée. Pourquoi les biotois sont-ils aujourd'hui abandonnés ?

Nous méritions mieux nous les Mousquetaires
Que si peu de personnes dans un village désert
Notre orgueil est atteint, notre front a rougi !

Non merci !

Pour que nous puissions d'un coup de chapeau à plume
Leur expliquer en gascon mais aussi en français,
Que résumer notre histoire à quelques vers
Nous a fait avaler notre salive de travers

Et rappeler aussi que les Mousquetaires
Des enfants ont nourri longtemps l'imaginaire
Des passages du spectacle laissaient un doute planer
Car certains mots ne sortaient pas d'un bréviaire

Non merci !

Et notre honneur de soldat aurait bien mérité
Qu'à cette manifestation dans le défilé
Soient visibles à une place bien choisie
Tous les responsables de cet immense gâchis

Oui merci !

En chiffres...

Pignon sur Rue

1ère édition de la manifestation phare de la municipalité (2015)
69 000 euros : **1 800 visiteurs sur 3 jours**
(article Nice Matin du 13 avril 2014)

Pour mémoire

Les Templiers

1ère édition de la manifestation (2009)
63 840 euros (76 000 euros - subventions du Conseil Général 8 160 € et de la région 4 000 €) :
15 000 visiteurs en 3 jours

Biot et Sophia

Biot et ses vieilles pierres, Sophia et ses éco-bâtiments

Biot et ses artisans, Sophia et ses étudiants

La rue Saint Sébastien et le sentier de la Brague

Le savoir faire de Biot et l'innovation de Sophia

La place des Arcades et l'esplanade Saint Philippe

Biot l'audacieuse et Sophia l'ambitieuse
Biot la templière et Sophia la cosmopolite
Biot l'artiste et Sophia la branchée

Biotoise et Sophilopolitaine
Sophilopolitaine et Biotoise
Je ne choisirai pas
Je garde ma double identité.

Biot @Venir #3 - Avril 2015

EDITEUR

Association Biot @Venir
Déclarée en Sous - Préfecture de Grasse sous le n° W061005237
Présidents : Caroline Joussemet & Pierre Palvadeau
Vice-présidente : Mélissa Farinelli
Trésorière : Valérie Sciolla
Secrétaire : Martine Aufeuve

Avec la participation de Poussière d'Etoile

Crédit photos

Biot @Venir
Raph

Eurosud Communication

Impression : SCIC nice-matin
214, Boulevard du Mercantour
06290 Nice Cedex 3
La reproduction même partielle des articles et illustrations est interdite. Photos non contractuelles.
Ne peut être vendu.

TRIBUNES LIBRES

Le dernier voyage

Bonne nouvelle !

Les propositions de la nouvelle Mairie se concrétisent !

L'on vient d'apprendre lors d'un voyage à Moscou-St Petersburg organisé à l'initiative du Centre Communal d'Action Social (CCAS) que ce serait le dernier. Les sorties d'une journée vont-elles subir le même sort ? Ce n'est pas à exclure.

Pourquoi s'étonner ? Voilà au moins une équipe qui tient ses promesses.

Tout d'abord pourquoi nous supprimer avion, train, bus ?... pour utiliser le vélo selon la proposition de campagne n° 60 de Madame Debras car il faudra remplir le garage à vélo et l'on compte sur nous !

Certes nous sommes encore dans la possibilité de pédaler mais pas dans la choucroute.

Il y a peut-être aussi une autre raison : nous envoyer dès que possible ad patres avec la proposition n° 11, qui envisage un service public de pompes funèbres qu'il faudra

rentabiliser au plus vite.

Qu'avons-nous fait, nous les seniors, pour que l'on nous traite de la sorte et que lors de ces voyages la Mairie ne prenne rien à sa charge ?

Pourquoi sommes-nous des laissés-pour-compte alors que nous répondons présents aux heureuses initiatives ?

Alors concoctez-nous encore d'agréables sorties et de beaux voyages mais de grâce, pas le dernier : pour celui-là on pourra se débrouiller tout seul !

Et pourquoi pas nous ?

A Marseille, le CCAS a mis en ligne son programme d'activités 2015.

Un site merveilleusement réalisé, à faire rêver :

- 5 voyages de 4 à 5 jours en France et à l'étranger
- 12 sorties culturelles d'une journée !

Le tout sous le "LABEL QUALITE CCAS". Bravo !

Alors pourquoi à Biot ne pouvons-nous, nous les seniors, continuer à nous épanouir ?

Sommes-nous déjà relégués au rang d'antiquités ?

- sorties d'après-midi espacées de cinq semaines
- sorties d'une journée réduites à leur plus simple expression
- voyages de plusieurs jours supprimés

Au nom de quoi ?

Une soit-disant réglementation ? ou de l'abandon, de l'indifférence, de la frilosité ou encore par respect d'une idéologie ?

En tous les cas NAVRANT !

Numéros Utiles

Services Municipaux

Mairie : 04 92 91 55 80

Mairie Annexe : 04 92 90 49 10

Police Municipale : 04 93 65 06 66

CCAS : 04 92 91 59 70

Etablissements scolaires

Groupe scolaire Eugène Olivari : 04 92 38 17 17

École maternelle Calade Saint Roch : 04 93 65 05 88

École maternelle du Moulin Neuf : 04 93 65 53 24

École élémentaire Calade Saint Roch : 04 93 65 05 82

École élémentaire du Moulin Neuf : 04 93 65 53 23

École élémentaire Paul Langevin : 04 93 65 12 81

Collège de l'Eganaude : 04 97 23 42 20

Collège Niki de Saint Phalle : 04 92 91 51 30

Collège de la Fontonne : 04 93 33 42 56

Services départementaux

Centre de Protection Maternelle et Infantile Antibes : 04 93 33 96 45

Maison des Solidarités Départementales Antibes : 04 92 90 64 00

Divers

Espace info Energie : 04 89 87 72 30

Envibus : 04 89 87 72 00

Icilà : 04 92 19 76 33

Collectes des déchets : 04 92 19 75 00

Covoiturage Otto et Co : 09 72 26 26 75

Consultation Jeunes consommateurs (conduites addictives) : 0800 23 13 13



Biot @Venir

Biot @Venir est une association loi 1901 dont la vocation est de rassembler et mobiliser les citoyens biotois pour les aider à défendre leurs intérêts et faire entendre leur voix.

Pour cela, nous avons créé ce journal. Les membres de l'association sont tous bénévoles. Pour continuer à alerter, informer et mobiliser, nous avons besoin de vous. Rejoignez nous et engagez vous à nos côtés.

QUE VOUS SOUHAITIEZ DEVENIR MEMBRE ACTIF, ÉCRIRE DES ARTICLES OU ENCORE NOUS SOUTENIR FINANCIÈREMENT, CONTACTEZ NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

contact@biotavenir.fr

Bulletin d'adhésion Biot @Venir

A retourner

- par Courrier à Biot @Venir, 711 chemin de St Julien, 06410 Biot
- par email à contact@biotavenir.fr

Prénom Nom :

Adresse :

Email :

Tél :

Membre actif : 20 € (individuel) 35 € (couple)

Membre bienfaiteur :€ (participation libre)

Association Biot @Venir - Déclarée en Sous - Préfecture de Grasse sous le n° W061005237

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.